

DELIBERATION N° 79/71 : A.F.U. POIRIER LE CHAT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le lundi 11 Juin 1979, à l'invite de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, les propriétaires concernés par la création de l'Association Foncière Poirier le Chat se sont réunis en Assemblée constitutive, en Mairie. Il rappelle d'autre part que le Conseil Municipal, par une délibération du 29 Juin 1978, avait donné un avis favorable sur le dossier d'enquête préalable à la création de cette A.F.U.

Les conditions de majorités qualifiées tant en ce qui concerne les propriétaires qu'en ce qui concerne les surfaces ont été remplies. A présent, il faut attendre l'arrêté préfectoral.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- renouvelle les termes de sa délibération N° 65/78 du 29 Juin 1978,
- demande le déclassement du chemin rural compris dans le périmètre de l'A.F.U., partie intégrante du domaine communal,
- décide, afin d'aider à la création de l'A.F.U. POIRIER LE CHAT, de prendre à sa charge les frais de 1ère étude,
- décide de préfinancer la réalisation des viabilités que les propriétaires concernés rembourseront à la Commune au coût actualisé des travaux avec garantie hypothécaire sur les terrains concernés,
- décide que les participations financières exigibles seront versées à la délivrance des permis de construire et actualisées jusqu'à cette date,
- décide de faire partie, en tant que propriétaire, de l'A.F.U. Poirier le Chat.